



Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'Agglomération Toulousaine

Le Président



Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Monsieur Jean-François COLOMBET
Secrétaire Général
PREFECTURE
1, Place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9

Toulouse, le 04 JUIN 2019

Nos réf : DPAM/CD/FE/2019/13699

Vos réf : affaire suivie par François BALANAT

Affaire suivie par : *Christophe DOUCET*

Objet : Projet de réalisation par le SICOVAL de la ZAC du Rivel

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 9 mai 2019, vous avez transmis à Tisséo Collectivités le dossier d'enquête préalable lié au projet de création d'une zone d'aménagement concerté dite « ZAC du Rivel » par la communauté d'agglomération du Sicoval sur les communes de Baziège, Ayguesvives et Montgiscard.

Vous demandez à Tisséo Collectivités un avis sur ce projet par l'organe collégial délibérant, le défaut d'un tel acte valant absence d'observation sur le projet.

Je vous informe que le projet de réalisation de la ZAC du Rivel s'est inscrit dans un processus d'échange entre le Sicoval, les communes concernées et Tisséo Collectivités, dans le cadre de l'élaboration d'un outil de cohérence urbanisme-mobilité dit « Pacte Urbain – Secteur Sicoval Sud » et intégrant le développement urbain à l'horizon 2030 des trois communes de Baziège, Ayguesvives et Montgiscard, dont le territoire intéressé par le projet de ZAC du Rivel.

A travers l'élaboration de ce pacte urbain, la question de l'organisation et de la desserte par les réseaux de transports et les itinéraires cyclables et pédestres a été traitée, afin de favoriser les modes alternatifs et d'apporter des réponses aux enjeux environnementaux.

Il est par ailleurs précisé que le Projet Mobilités 2020.2025.2030 approuvé le 7 février 2018 et valant Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine prévoit à l'horizon 2025 une ligne express desservant le Secteur Sud du Sicoval, dont le territoire considéré par la ZAC du Rivel.

Ainsi, le projet de ZAC du Rivel sera à terme accessible et desservi par les modes actifs et les transports en commun, comme indiqué au rapport de présentation et au dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

En conséquence de quoi Tisséo Collectivités n'a pas d'observation à formuler sur le projet de création de la ZAC du Rivel et ne proposera pas de délibération portant avis sur ce projet à son comité syndical.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Respectueusement,



Jean-Michel LATTES
Président du SMTC-Tisséó
Vice-Président de Toulouse Métropole
1^{er} Adjoint au Maire de Toulouse